

Rapport d'activité 2022

SAMSAH



SOMMAIRE

PARTIE 1: CONTEXTE

- 1) Introduction
- II) Présentation de l'association
- III) Présentation de l'établissement
 - 3.1 Le cadre règlementaire
 - 3.2 Le SAMSAH
 - 3.2.1 Son histoire
 - 3.2.2 Son implantation
 - 3.2.3 Son architecture
 - 3.3 Les missions
 - 3.4 Fonctionnement interne
 - 3.4.1 Les temps de régulation
 - 3.4.2 La supervision
- IV) Population et activités de l'établissement
 - 4.1 Les entrées et les sorties
 - 4.2 Le profil des personnes accueillies
 - 4.2.1 Typologie du handicap
 - 4.2.2 Répartition hommes/femmes
 - 4.2.3 Données relatives aux classes d'âge
 - 4.2.4 Données relatives à la couverture départementale

PARTIE 2: PRESTATIONS SERAFIN PH

- I) Introduction
- II) Prestations de soins et accompagnements pour le trimestre 4
- III) Par typologie d'acte par profession
- IV) Prestations de pilotage et de support
 - 4.1 Fonctions gérer, manager, coopérer
 - 4.1.1 Gestion des ressources humaines
 - 4.1.1.1 Pilotage et direction
 - 4.1.1.2 Gestion des ressources humaines prévisionnelle des emplois et des compétences et du dialogue social

SAMSAH

- 4.1.2 Gestion administrative, budgétaire, financière et comptable
 - 4.1.2.1 Gestion budgétaire, financière et comptable
 - 4.1.2.2 Gestion administrative
- 4.1.3 Information et communication
 - 4.1.3.1 Communication (interne et externe), statistiques, rapport annuel et documents collectif 2002-2
 - 4.1.3.2 Gestion des données des personnes accueillies, système d'information, informatique, TIC, archivage informatique des données
- 4.1.4 Qualité et sécurité
 - 4.1.4.1 Démarche d'amélioration continue de la qualité
 - 4.1.4.2 Analyse des pratiques, espaces ressource et soutien aux personnels
 - 4.1.4.3 Prestations de supervision
- 4.1.5 Relations avec le territoire
 - 4.1.5.1 Coopérations, conventions avec les acteurs spécialisés et du droit commun
 - 4.1.5.2 Appui-ressource et partenariats institutionnels
- 4.1.6 Transports liés à gérer, manager, coopérer

4.2 Fonctions logistiques

- 4.2.1 Locaux et autres ressources pour accueillir
 - 4.2.1.1 Locaux et autres ressources pour héberger
 - 4.2.1.2 Locaux et autres ressources pour accueillir le jour
 - 4.2.1.3 Locaux et autres ressources pour réaliser des prestations de soins, de maintien, et de développement des capacités fonctionnelles
 - 4.2.1.4 Locaux et autres ressources pour gérer, manager, coopérer
 - 4.2.1.5 Hygiène, entretien, sécurité des locaux, espaces extérieurs
- 4.2.2 Fournir des repas
- 4.2.3 Entretenir le linge
- 4.2.4 Transports liés au projet individuel
 - 4.2.4.1 Transport liés à accueillir (domicile-structure)
 - 4.2.4.2 Transports liés aux prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles
 - 4.2.4.3 Transports liés à l'autonomie et à la participation sociale
- 4.2.5 Transports des biens et matériels liés à la restauration et à l'entretien du linge

PARTIE 3: CONCLUSION



Partie I: Contexte

I) Introduction

Si la pandémie de COVID s'est atténuée en 2022, elle a néanmoins nécessité une adaptation constante des professionnels à l'incertitude de la situation pour accompagner au mieux les usagers.

Les difficultés de recrutement rencontrées par le SAMSAH en début d'année 2022 ont créé une période d'instabilité avec un équilibre retrouvé à partir de septembre 2022.

Cette nouvelle équipe pluridisciplinaire enfin au complet a fait entrer le SAMSAH dans une nouvelle dynamique : pour illustration, l'augmentation des demandes témoignant à la fois de la reconnaissance du service par le réseau et de la qualité des accompagnements réalisés.

En 2022, le SAMSAH s'est vu retenu pour l'expérimentation SERAPHIN PH : deux coupes pour analyse ont été réalisées sur le service. Ce travail important a grandement mobilisé les professionnels et la direction qui ont dû s'auto observer et détailler finement leur activité.

Comme les autres structures du pôle, le SAMSAH s'est impliqué dans le projet Ogirys, dossier unique de l'usager: Tout au long de l'année des professionnels ont suivi des formations sur ce nouveau logiciel pour permettre le déploiement.

Enfin, l'équipe s'est mobilisée pour adapter ses accompagnements à l'incertitude, conséquence de la crise sanitaire. Les liens avec les usagers ont été conservés sur cette année de fin de pandémie et dès l'été des évènements conviviaux organisés.

II) Présentation de l'association ADPEP 45

L'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) est créée en 1915 par des universitaires entourés d'enseignants et amis de l'école publique pour aider matériellement et moralement les orphelins et victimes de guerre, puis les enfants de mutilés et réformés, fréquentant ou ayant fréquenté l'école publique : c'est l'époque du fameux « sous des pupilles ».

Cette œuvre se définit dès son origine comme œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité, éducation par la solidarité. Dans ce contexte, l'Association Départementale du Loiret est fondée dès janvier 1916. L'association modifie ses statuts en 1967, se détachant ainsi de l'administration des centres de vacances pour se consacrer à la gestion des établissements spécialisés que requiert le handicap physique, mental, intellectuel ou social des enfants et adolescents. En 1980, elle étend son action aux adultes en difficulté.



L'Association Départementale du Loiret développe ses actions dans les 2 domaines de compétences et d'interventions des PEP :

- les établissements, Services Médico-Sociaux (SMS)
- l'Accompagnement de l'Enfant et sa Famille (AEF)

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Loiret est affiliée à la fédération générale des PEP, et est reconnue d'utilité publique.

Cinq principes guident l'action des PEP depuis ses origines :

Solidarité, affirmant que tous les hommes sont égaux en droit quelles que soient leurs difficultés et que la société doit développer des actions pour que ces droits puissent s'exercer. Seule une approche diversifiée des personnes et des situations permet de remédier aux inégalités.

Laïcité, pour favoriser le vivre ensemble dans le respect des opinions individuelles et des différences, mais aussi pour s'enrichir des différences.

Citoyenneté, chaque personne en situation de handicap ou en grande difficulté est membre à part entière de la société. Dans une société d'appartenance, chacun doit pouvoir exercer pleinement sa citoyenneté et accéder à la totalité de ses droits et devoirs.

Justice sociale, car la citoyenneté ne peut s'exercer pleinement sans justice sociale. C'est pourquoi les PEP situent leurs actions dans une perspective de transformation sociale pour l'accès de tous à une égale dignité.

Respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées et de leurs familles est au centre des préoccupations de l'Association et de chacun de ses établissements et services.

Ainsi, les PEP 45 gèrent sur le département du Loiret et les départements limitrophes 24 établissements et services, allant de la petite enfance à l'accompagnement de personne handicapée vieillissante :

Secteur Enfant:

- IME Le Château BAULE
- IME Chantemerle GIEN
- IME La Source ORLEANS
- 2SAI (Service de soins et d'aide à l'intégration):

Regroupant 5 SESSAD:

SESSAD Déficience Visuelle ;

SESSAD Déficience Motrice ;

SESSAD Déficience Auditive et Troubles du Langage ;

SESSAD Déficience Intellectuelle et Troubles de l'Efficience ;



SESSAD-Pro;

- UEMA Classe Plume
- CMPP MONTARGIS / GIEN
- CAMSP MONTARGIS / GIEN

Secteur Adulte:

❖ Pôle accompagnement social et professionnel

Sur le Giennois

- ESAT PEP Giennois GIEN / DAMPIERRE EN BURLY
- Entreprise Adaptée DAMPIERRE EN BURLY
- Foyer d'hébergement
- SAVS
- FVJ
- SSO

Sur l'orléanais

- ESAT SERVIPEP
- Foyer
- SAVS

Pôle Accompagnement Accueil Soins Spécialisés

Composé de :

- Maison d'Accueil Spécialisé la Devinière ;
- Maison d'Accueil Spécialisé Les Saulniers ;

Du,

- SAMSAH, Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adulte Handicapée
- Le SAMSAH L'Oréal

- SSIAD, Service de Soins Infirmiers à Domicile, porteur du PCPE, Pôle de Compétence et de Prestations Externalisées, de L'ESMNE l'Equipe Maladie Neuro-Évolutive et d'un « service équipe situation complexe » en attente d'une dénomination

Dans la continuité des travaux menés sur la Gouvernance et la Dirigeance associative, l'association a fait le choix d'organiser ces établissements et services en Pôle. Notre établissement a ainsi intégré le Pôle Accompagnement Accueil Soins Spécialisés.



La caractéristique commune de ses structures est d'accompagner des adultes atteints d'une déficience motrice associée à une déficience cognitive dont pour un certain nombre l'avancée en âge ou de la maladie accentue les déficiences et les limitations dans la réalisation des actes de la vie quotidienne et dans l'expression des besoins.

Pour compenser ces restrictions et répondre à leurs besoins, les professionnels du PAASS délivrent des prestations de soins et d'accompagnement à partir du lieu de vie de la personne que celui-ci soit dans un lieu de vie privatif ou dans une structure.

Une nouvelle étape a été franchie en décembre 2019 avec la création d'un poste de Directeur de Pôle.

L'objectif étant de pouvoir accentuer la mutualisation entre les différentes structures que ce soit en terme financier et qualitatif afin de rendre plus efficient notre intervention auprès des usagers de notre Pôle.

III) Présentation du service du SAMSAH

3.1 Le cadre réglementaire

Le décret 2005-223 du 11 mars 2005 relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des services d'accompagnement à la vie sociale et des services d'accompagnement médicosocial pour adultes handicapés complète le code de l'Action Sociale et des Familles.

Il cadre l'organisation et le fonctionnement des SAVS et des SAMSAH en application des lois 2002 et 2005. Le SAMSAH accompagne des personnes en situation de handicap à leur domicile ou exceptionnellement au service orientées par la MDPH.

L'action d'accompagnement du SAMSAH est fondée sur le « prendre soin » à la fois physique, psychique et social. Il contribue à la réalisation du projet de vie des personnes en favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, de formation ou professionnels et en facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

3.2 Le SAMSAH

3.2.1 Son histoire

Le SAMSAH a pris ses racines dans un service à domicile, développé par l'équipe de direction de la MAS » la Devinière » de Saint Jean de Braye accueillant des personnes en situation de polyhandicap. Forte de l'expérience développée auprès de ce public et en réponse aux parents dont les enfants n'avaient pu obtenir une place à la MAS, l'association



a souhaité développer « un service professionnel à partir du domicile ». Ce service devant être à destination des adultes relevant de l'institution mais hébergés dans leur famille par choix ou par manque de place.

Cette expérimentation au travers du SIVS (Service d'Intégration à la Vie Sociale), lancée dès 2000, a pris rapidement sens par rapport aux politiques publiques énoncées par la loi 2005-102, permettant entre autre à toute personne présentant un handicap d'avoir « accès aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population dans un cadre de vie ordinaire ».

Fin 2004, le CROSMS de la région centre valide administrativement l'ouverture officielle du « service à domicile ». Le SAMSAH bénéficie aujourd'hui d'un double financement ARS et Conseil Général.

En janvier 2005, le SAMSAH ouvre donc dans sa forme actuelle, au départ pour l'accompagnement de 15 adultes. Le 11 juillet 2008, il fait l'objet d'une extension qui porte sa capacité à 19 places. En 2018, le SAMSAH dispose de 5 places supplémentaires pour accompagner 5 personnes ayant des troubles du spectre autistiques.

Cette année dans le cadre d'une collaboration avec l'association VETA « vivre et travailler autrement » et l'entreprise l'OREAL, le SAMSAH des PEP45 développe un accompagnement dont la visée est l'insertion en milieu ordinaire de travail pour des personnes TSA. Pour le moment, deux personnes ont intégré le dispositif, une au mois de septembre et une au mois de novembre. A terme 10 à 12 adultes TSA seront embauchés en CDI à mi-temps et accompagnés par le SAMSAH.

3.2.2. Implantation

Auparavant le SAMSAH PEP 45 était située sur la commune de Saint Jean de Braye, au sein du quartier du pont Bordeau sur le site de la MAS de la Devinière. Depuis le 18 mars 2021, le SAMSAH, le SSIAD, le PCPE et l'ESMNE ont déménagé sur un autre site de la commune de Saint Jean de Braye sur l'avenue Gay Lussac. Ces nouveaux locaux sont desservis par les transports bus et tramway de l'agglomération.

3.2.3 L'architecture du SAMSAH

Ces nouveaux locaux sont une ancienne usine rénovée divisée en parcelles accueillant différents services ou centres de dépôts. Le SAMSAH occupe la parcelle n°1.

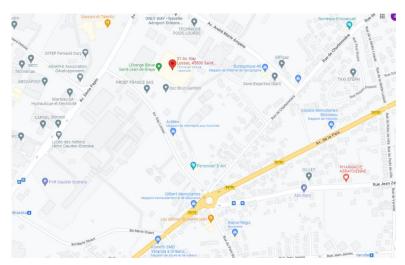
Les professionnels occupent des bureaux partagés

• Un bureau pour le chef de service ;



- Un bureau accueillant le psychologue, neuropsychologue, l'infirmière, les trois ergothérapeutes et l'assistante sociale ;
- Un bureau pour l'aide-soignante, les AMP, le Moniteur éducateur et l'éducatrice spécialisée.
- La secrétaire occupe un bureau d'accueil commun au SSIAD.

Une zone de stationnement est située devant le bâtiment et est mutualisée à l'ensemble des parcelles.





3.3Les missions

Le SAMSAH a pour vocation, dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté comportant des prestations de soin, de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes handicapées en favorisant le maintien ou la restauration des liens familiaux,



sociaux, universitaires ou professionnels et l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

Ce service en milieu ordinaire vise à développer et/ou maintenir l'autonomie des personnes. Il propose donc une assistance pour les actes essentiels de la vie quotidienne ainsi qu'un suivi médical et paramédical en milieu ouvert par les moyens suivants :

- coordination de soins médicaux et paramédicaux à domicile en particulier avec le SSIAD PEP45 pour certaines situations;
- accompagnement favorisant l'accès aux soins et l'effectivité de leur mise en œuvre ;
- accompagnement et suivi médical, paramédical et psychologique;
- organisation de soins réguliers et coordonnés.

Il s'adresse à des personnes lourdement handicapées afin de leur apporter une réponse pluridimensionnelle intégrant une dimension thérapeutique, sociale et éducative.

Les prestations du SAMSAH sont assurées par une équipe pluridisciplinaire composée d'une assistante de service social, d'une psychologue- d'une neuropsychologue, d'un médecin généraliste, d'un infirmier, d'une aide-soignante, d'ergothérapeutes, d'une éducatrice spécialisée, d'aide médico-psychologique et d'une monitrice éducatrice. Cette équipe est supervisée par une cheffe de service. Il s'agit pour cette équipe d'aider les personnes à la réalisation de leur projet de vie dans une dynamique d'insertion sociale. Cette insertion s'appuie sur des besoins identifiés, considérés comme «prioritaires» pour le bénéficiaire tels que le logement, la vie sociale et familiale, la citoyenneté, l'accès aux soins, etc.

Cette structure de proximité, en permettant le maintien à domicile, constitue une réelle alternative à l'obligation d'admission en institution et est particulièrement efficace car elle :

- offre la souplesse nécessaire aux réajustements des projets de chaque usager ;
- favorise la coordination des intervenants ;
- s'adresse à un public large et, en particulier, à un public non institutionnalisé se trouvant dans des situations complexes ;
 - prévoit l'accompagnement vers les soins de ceux qui les refusent ;
 - s'adresse à la personne prise dans sa globalité ;
 - soutient et informe l'entourage du malade (aidants familiaux en particulier) ;
 - s'inscrit dans une dynamique de prévention afin de soulager les aidants et les soignants en optimisant les moyens par la mutualisation des ressources.



3.4 Fonctionnement interne

3.4.1 Les temps de communication

- Les réunions d'équipe: Elles ont lieu chaque lundi de 9h30 à 12h30. Elles sont animées par la cheffe de service qui peut déléguer cette animation à l'éducatrice coordinatrice en cas d'absence. Ces temps de réunion permettent notamment:
- d'échanger et d'élaborer sur l'accompagnement des usagers
- de réaliser les synthèses
- d'aborder les problématiques institutionnelles et d'équipe
- de profiter de temps cliniques animés par la psychologue-neuropsychologue Cette réunion est un temps de réflexion nécessaire permettant de prendre du recul et de partager son expérience, action indispensable lorsqu'on intervient à domicile. Ces temps d'échanges permettent d'appréhender l'usager dans sa globalité pour mieux en comprendre les enjeux et coordonner nos actions. Enfin ces échanges permettent de « penser » le travail et de mettre du sens dans l'accompagnement.
- Les réunions PAP et points PAP: Ces réunions ont lieu 1 jeudi tous les 15 jours de 9h30 à 12h30. Elles réunissent les professionnels intervenant auprès de l'usager afin d'élaborer le projet personnalisé ou de faire un point sur l'avancée du projet. Elles sont animées par la cheffe de service ou l'éducatrice coordinatrice en cas d'absence de cette dernière.
- Les réunions éducatives : Elles se déroulent un mardi sur 2 et sont animées par l'éducatrice coordinatrice de 9h30 à 12h30.

Elles permettent de reprendre les projets personnalisés des personnes et d'en évaluer la progression.

- Les réunions de direction : Elles se déroulent chaque mardi de 14h à 15h entre la cheffe de service, la directrice adjointe et parfois la directrice de pôle.

 Les suivis des usagers sont abordés ainsi que l'organisation interne du service.

 Les problématiques sont exposées afin de trouver des solutions aux situations de façon concertée. Enfin les demandes d'admission sont étudiées.
- Les entretiens biennaux : Afin d'accompagner individuellement les professionnels, nous les recevons dans le cadre d'un entretien biennal.

L'entretien individuel biennal : permet d'établir avec le concours du salarié un état des lieux de la tenue de son poste, des formations suivies ainsi que de l'évolution professionnelle dans l'association. Cette rencontre constitue un moment en vue de mettre en perspective le projet professionnel du salarié au regard de l'emploi occupé. L'ensemble des entretiens réalisés permet également de mettre en exergue les besoins de formation et sont un indicateur essentiel dans l'élaboration du plan annuel de formation. L'entretien individuel est couplé à un entretien professionnel.



Formations:

L'équipe a souhaité poursuivre cette année la formation « analyse des pratiques » dispensée par l'organisme « sens en question » jusqu'au mois de juillet 2022, elle concerne l'ensemble de l'équipe exception faite de la cheffe de service.

De plus, certains professionnels ont pu bénéficier de formations et colloques :

Formations individuelles	Formations collectives
	8 Word niveau 2
	10 Excel niveau 2
	5 formations sur l'Autisme
	2 Tutorat
	1 PSSM
	4 Word niveau 1
	1 Colloque sur la coordination

IV) Population et activités de l'établissement

4.1 Les entrées et les sorties

En 2022, le SAMSAH a accompagné 28 usagers ;

- Les entretiens de pré-admissions:
 - 17 personnes ont été rencontrées pour un premier entretien avant mise sur liste d'attente admissible. 3 ont été réorientés notamment vers le SAMSAH Passerelle.
- Les admissions :
 - o En 2022, le service a admis de 4 nouveaux usagers.
- Les sorties :
 - o 4 personnes sont sorties des effectifs du service
 - L'accompagnement d'un usager a été clôturé en lien avec l'atteinte des obiectifs
 - o 3 usagers sont décédés, cette année, des suites de complications médicales.

• -La liste d'attente :

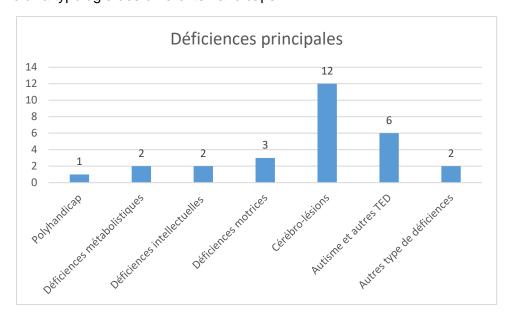
 Fin 2022, 14 personnes figurent sur la liste d'attente. L' augmentation est importante, le service n'ayant jusqu'alors que très peu de liste d'attente.



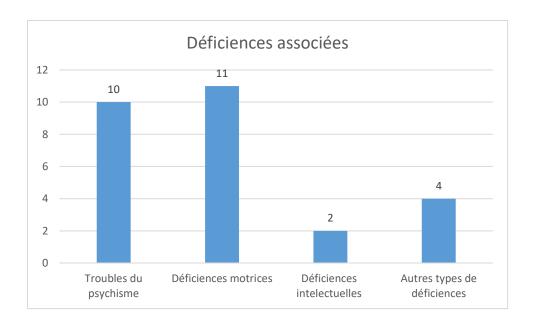
4.2 Le profil des personnes accueillies

4.2.1 Typologie du handicap

En termes de déficiences principales, pour l'ensemble des 31 usagers accompagnés en 2022 voici la typologie des différents handicaps :



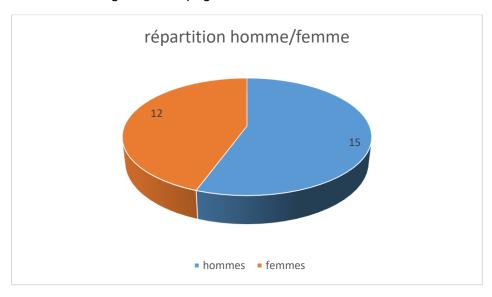
En termes de déficiences associées pour 27 usagers, la population se répartit comme suit :





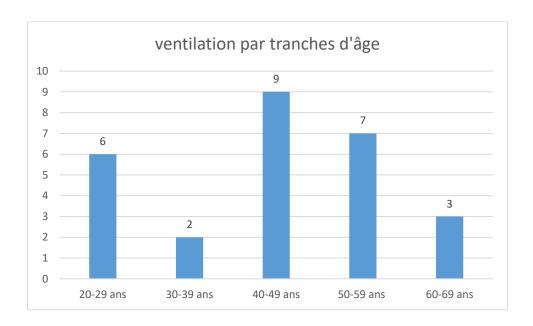
4.2.2 Répartition Hommes/ femmes

En 2022, sur 27 usagers accompagnés, 12 étaient des femmes et 15 des hommes.



4.2.3 Données relatives aux classes d'âge

Voici ci-dessous la ventilation des classes d'âge pour les 31 usagers accompagnés par le SAMSAH en 2022





4.2.4 Données relatives à la couverture départementale

PRISES EN CHARGES SAMSAH PEP45



En bleu : Les hommes accompagnés

En Violet : les femmes accompagnées

Partie II: Prestations SERAFIN-P

I) Introduction

L'équipe projet SERAFIN-PH vise à mettre en place une tarification des établissements et services médico-sociaux intervenant auprès des personnes en situation de handicap, selon des modalités renouvelées. Cette démarche démarre par la nécessité de se doter d'un référentiel tarifaire d'ici trois ans, qui sera utilisé lors de l'allocation de ressources aux établissements et services médico-sociaux concernés.



Le référentiel tarifaire comprendra à minima :

- une description des besoins des personnes accompagnées ;
- une description des prestations mises en œuvre pour répondre à ces besoins ;
- une objectivation des ressources allouées en fonction des prestations servies au regard des besoins des personnes.

Il nécessite en premier lieu :

- la mise en place de deux nomenclatures (outil de description partagée) : de besoins et de prestations, qui permettront à tous d'utiliser un langage commun ;
- la définition des informations pertinentes (données, indicateurs...) afin d'objectiver l'allocation de ressources quelles que soient les modalités de tarification qui seront ultérieurement retenues. Ces données devront permettre de classer de manière homogène l'activité réalisée dans les ESMS (volet prestations) en fonction des besoins identifiés (volet « besoins »).

Depuis cette année, les projets se basent sur le principe SERAPHIN PH. Les besoins évalués et les accompagnements proposés sont nommés en fonction de la grille de lecture et du vocabulaire apportés par cet outil.

Le projet établit avec la personne accompagnée se présente sous forme de tableau avec des objectifs ciblés, précis et compréhensibles pour la personne.

Exemple:

Un recueil des actes a été mis en place pour l'année 2022, après une période de découverte et d'appropriation de l'outil, les professionnels ont rempli l'outil chaque trimestre. Le trimestre pris en référence ci-après est le dernier de l'année 2022.

Les actes directs sont comptabilisés en fonction de leur type : visite à domicile, échange par mail avec la personne accompagnée ou un partenaire à son sujet, échanges téléphoniques, rédaction d'écrits professionnels concernant la personne, temps d'échange en réunion d'équipe ou avec les partenaires.

Actuellement ce recueil ne prend pas en compte la notion de durée ni de transport.

Ce recueil a soulevé un certain nombre de questions et de remarques, sur la manière de coter d'une part : le facteur actuellement non pris en compte est pourtant essentiel pour un service dont l'agrément est départemental comme le nôtre.

D'autre part, sur la correspondance entre nos actions et les accompagnements décrits par SERAFIN ph, ce type de question s'est atténué au fur et à mesure de l'année mais certaines demeurent.



II) Prestations de soins et accompagnements pour le trimestre 4

		TOTAL
2.1.1.1	Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative	18
2.1.1.2	Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués	218
2.1.2.3	Prestations psychologiques	229
2.1.2.1	Prestations des ergothérapeutes	282
2.2.1.1	Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne	84
2.2.1.2	Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui	8
2.2.1.3	Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	3
2.3.1.1	Accompagnements à l'expression du projet personnalisé	101
2.3.1.2	Accompagnements à l'exercice des droits et des libertés	16
2.3.2.1	Accompagnement au logement	19
2.3.2.1	Accompagnements pour vivre dans un logement	79
2.3.2.2	Accompagnements pour accomplir les activités domestiques	10
2.3.3.1	Accompagnement pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti	16
2.3.3.2	Accompagnements pour préparer sa vie professionnelle	15
L		



2.3.3.3	Accompagnements pour mener sa vie professionnelle	5
2.3.3.4	Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle	0
2.3.4.1	Accompagnements du lien avec les proches et le voisinage	6
2.3.4.2	Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs	78
2.3.4.3	Accompagnements pour le développement de l'autonomie pour les déplacements	48
2.3.5.1	Accompagnements pour l'ouverture des droits	255
2.3.5.2	Accompagnements pour l'autonomie de la personne dans la gestion de ses ressources	3
2.3.5.3	Informations, conseils et mise en œuvre des mesures de protection des adultes	26
2.4.1.	Prestation de coordination renforcée pour la cohérence du parcours	2

Le contexte du secteur sanitaire actuel engendre des difficultés pour les personnes que nous accompagnons à accéder aux soins médicaux ou paramédicaux. Notre service prend ainsi de plus en plus de temps dans la recherche de praticien afin d'assurer l'accès aux soins basiques pour nos bénéficiaires.

Nous observons l'augmentation des accompagnements pour mener sa vie d'étudiant, préparer et mener sa vie professionnelle notamment auprès des personnes accompagnées TSA. Ainsi le service a pris attache avec de nouveaux partenaires pour assurer ces missions. Toutefois, nous constatons que les partenaires de l'inclusion professionnelle n'ont pas de compétences spécifiques pour l'accompagnement des personnes TSA. Il s'agit pour nous de développer en partie en interne ces compétences.

Le public que le service accompagne souffre de l'isolement induit par leur handicap. Ainsi l'accompagnement aux activités sociales et culturelles reste important et essentiel pour les bénéficiaires du SAMSAH. L'équipe notamment éducative est passé pour ce sujet d'une logique d'accompagnement aux activités à une logique de recherche de relais dans le droit commun (avec les auxiliaires de vie par exemple) et de développement autant que faire se peut de l'autonomie des personnes accompagnées, en favorisant les déplacement autonome par exemple (transport en commun, transport spécialisé).

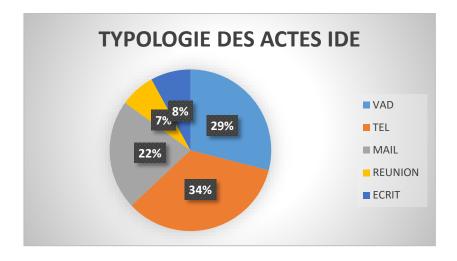


Les situations que nous accompagnons sont souvent complexes et demandent notamment un accompagnement social important. Que ce soit pour l'évaluation de la situation sociale, l'ouverture des droits, les mesures de protection et le suivi des dossiers de financement, la majorité des bénéficiaires ont des besoins sociaux liés à leur handicap. Là encore une logique de relais tente de se mettre en place auprès des tuteurs qu'ils soient au sein de la famille ou des tuteurs privés.

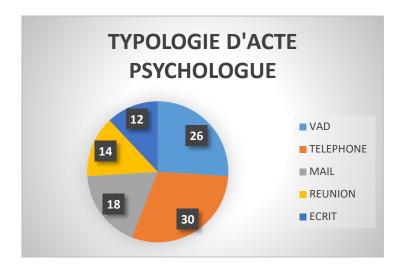
L'accompagnement vers le logement est aussi un axe important au sein du SAMSAH. S'il ne concerne pas l'ensemble des bénéficiaires, cet accompagnement est très chronophage. Là encore, le contexte du logement social adapté est très tendu, les solutions de relogement prennent plusieurs mois à plusieurs années.

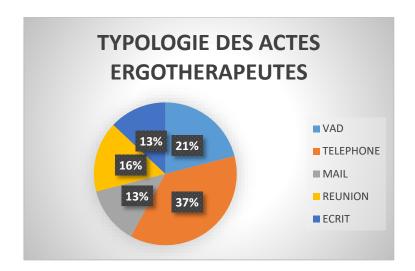
III) par typologie d'acte selon les professions pour le trimestre 4

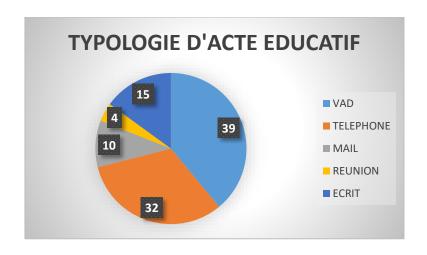
Remarque: la répartition ci-dessous se fait à partir du nombre d'actes et non du temps que prennent les actes. Les visites à domicile en elles-mêmes, et d'autant plus en incluant le transport, sont bien plus longues que la rédaction d'un mail ou qu'un échange téléphonique.



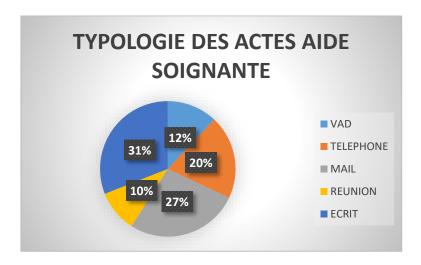


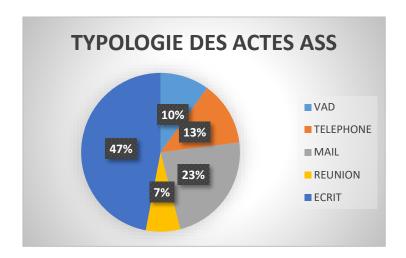












Le nombre d'actes directes pour l'ensemble des professionnels du SAMSAH comprend une part importante de travail au bureau, soit par échange téléphonique ou par mail avec la bénéficiaire, les partenaires ou ses aidants, soit par la rédaction d'écrit en direction de la personne (retour d'évaluation, fiche pour les aide à domicile pour le positionnement ou les fonctionnement cognitif de la personne par exemple, argumentaire pour la MDPH), soit par échange à son sujet en réunion d'équipe, avec les partenaires et la personne accompagnée.

Ceci est particulièrement vrai pour le pôle social qui nécessite de nombreux écrits et suivis de dossier.



IV) Prestations de pilotage et de support

4.1 Fonctions gérer, manager, coopérer

Les fonctions gérer, manager, coopérer regroupent l'ensemble des fonctions réalisées au niveau de la direction d'une structure. Ainsi, il s'agit de l'ensemble des fonctions de gestion réalisées sous la responsabilité de l'organe de direction :

- la gestion des ressources humaines et du dialogue social ;
- la gestion administrative, budgétaire, financière et comptable.

Il s'agit également d'un ensemble de fonctions rendues nécessaires par l'objet même de l'action médico-sociale :

- la gestion des informations et la communication ;
- le fait de garantir la qualité et la sécurité dans l'exercice des différentes missions de l'ESMS
- la mise en œuvre des relations avec le territoire.

Les professionnels qui sont amenés à réaliser ces cinq fonctions sont, à titre principal :

- les professionnels cadres hiérarchiques;
- les cadres fonctionnels non hiérarchiques et techniciens ;
- l'ensemble des professionnels administratifs

4.1.1 Gestion des ressources humaines

La gestion des ressources humaines comprend :

- toutes les activités liées à la fonction employeur qui sont déléguées dans le cadre d'une délégation unique de pouvoirs ou subdéléguées aux cadres de direction et autres cadres hiérarchiques ;
- la gestion de la paie, le pointage et les déclarations ainsi que la médecine du travail pour le personnel de la structure ;
- la gestion de la paie, le pointage et les déclarations ainsi que la médecine du travail;
- la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), la formation professionnelle continue (FPC) ;



- le dialogue social avec les institutions représentatives du personnel (IRP).

Les professionnels réalisant ces prestations sont notamment :

- les cadres de direction;
- les cadres dits « non hiérarchiques » et professionnels administratifs intervenant pour la paie, le pointage et les déclarations en lien avec les salaires, la médecine du travail, la formation professionnelle pour le personnel.;
- les cadres non hiérarchiques et professionnels administratifs intervenant en matière de GPEC et de dialogue social.

4.1.1.1 Pilotage et direction

La prestation pilotage et direction correspond aux activités exercées par des professionnels cadres qui sont responsables de l'entretien annuel d'évaluation d'une équipe.

4.1.1.2 Gestion des ressources humaines prévisionnelles des emplois et compétences et du dialogue social

Cette prestation correspond à la réalisation des activités suivantes :

- la gestion des ressources humaines pour les professionnels de l'ESMS;
- la production et le suivi des contrats de travail du personnel ;
- le suivi des dossiers du personnel et le suivi administratif des entretiens annuels d'appréciation ;
- les activités liées au pointage, aux congés des professionnels de l'ESMS;
- la gestion des absences et des maladies et accidents de travail ;
- l'élaboration des paies et des déclarations sociales et fiscales ;
- le suivi du service de santé au travail, pour les professionnels de l'ESMS ;
- la gestion des contentieux et la veille juridique relative au droit du travail (loi, règlement, conventions collectives, accords...);
- la gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) ;
- la gestion de la formation professionnelle continue du personnel de l'ESMS;



- la prévention et l'amélioration des conditions de travail (articles L. 4121-1 à L. 4121-5 du Code du travail) en lien avec le CHSCT ou les CE (risques professionnels, pénibilité, risques psychosociaux) ;
- le dialogue social et les relations avec les institutions représentatives du personnel (IRP), les délégués du personnel, le comité central d'entreprise, le comité d'entreprise ou le comité d'établissement, les syndicats.
 - 4.1.2 Gestion administrative, budgétaire, financière et comptable

Il s'agit de la réalisation de l'ensemble des missions correspondant :

- à la gestion du bâti;
- à la gestion budgétaire ;
- à la gestion financière et comptable (facturation, paiement des charges y compris des salaires, gestion des comptes des résidents) ;
- au contrôle de gestion et au commissariat aux comptes ;
- à la fonction achats/économat ;
- à la gestion administrative.

Les professionnels qui réalisent ces missions sont notamment :

- la directrice de pôle et la direction adjointe de l'établissement ;
- les professionnels administratifs.

4.1.2.1 Gestion budgétaire, financière et comptable

Cette prestation correspond à :

- la gestion du bâti, y compris des locations ;

la gestion budgétaire (budget prévisionnel, comptes administratifs, dialogue de gestion);

- la gestion financière et comptable (facturation et enregistrement des produits, enregistrement et paiements des charges y compris des salaires, gestion des comptes des résidents) ;
- au contrôle de gestion et au commissariat aux comptes :



- la fonction achats/économat.

4.1.2.2 Gestion administrative

Cette prestation correspond à la gestion administrative effectuée notamment par les professionnels administratifs dont les tâches peuvent être extrêmement variées par nature (accueil, état de présence, vigilance, courrier, téléphone, reproduction des documents, classement, archivage, autres tâches administratives...).

4.1.3 Information et communication

Cette prestation comprend les trois composantes suivantes :

- communication interne et externe ;
- gestion des données des personnes accueillies ;
- gestion des systèmes d'information, télécommunications, (technologies d'information et de communication TIC), archivage informatique des données et gestion électronique des documents (GED).
- 4.1.3.1 Communication (interne et externe), statistiques, rapport annuel et documents collectifs 2002-2

Cette prestation correspond à la :

- communication interne et externe (conception, édition et diffusion de documents, revues, plaquettes, conception et maintenance d'outils numériques...), conception de supports, relation avec les médias, notamment sur le territoire d'intervention ;
- gestion des statistiques, conception, édition et diffusion des rapports annuels ;
- conception, édition et diffusion des documents collectifs de la loi 2002-2 (projet d'établissement ou de service, règlement de fonctionnement, livret d'accueil...)

Les professionnels réalisant ces prestations sont notamment :

- la direction,
- la plateforme numérique,



- chargés de communication,
- secrétaire dédié.

4.1.3.2 Gestion des données des personnes accueillies, système d'information, informatique, TIC, archivage informatique des données

Cette prestation correspond à la gestion des technologies d'information et de communication : systèmes d'information, réseaux et équipements informatiques, domotiques, audiovisuels, télématiques et téléphonie.

Cette prestation correspond à :

- la gestion des données des personnes accueillies en format papier (dossiers des personnes accompagnées) ;
- la gestion des droits d'accès, notamment lorsque tout ou partie de ces dossiers en format papier est accessible aux personnes, familles ou professionnels ;
- la gestion des registres des présences/absences ;
- conception et développement des systèmes d'information selon les besoins de la structure ;
- connexion aux réseaux et développement des réseaux;
- archivage des données informatisées et gestion électronique des documents ;
- gestion des droits d'accès lorsque tout ou partie des dossiers informatisés est accessible aux personnes, familles ou professionnels;
- préconisations et négociation de tous les équipements et coûts de fonctionnement en reprographie, informatique, domotique, télématique et téléphonie ;
- maintenance en lien avec la gestion des informations et la communication ;
- mise en œuvre de solutions permettant de répondre aux enjeux de sécurité des données ;
- règlement général sur la protection des données personnelles.

Les professionnels réalisant ces missions sont notamment la direction, les cadres, le DPO, les techniciens en technologies d'information et de communication, les agents de maintenance.



4.1.4 Qualité et sécurité

4.1.4.1 Démarche d'amélioration continue de la qualité

Cette prestation correspond:

- au pilotage de la démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations réalisées par la structure ; 3 Copil qualité se sont tenus au sein de l'établissement en 2022, il s'agit de reprendre la parcours de l'usager au sein de service
- à la veille sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles, recommandations et propositions (rapports, guides et outils de la HAS, de l'ANAP...), à leur diffusion et appropriation au sein de la structure ;
- à la préparation et à la mise en œuvre des évaluations internes et externes ;
- à la promotion de la bientraitance (conception de la politique, diffusion et appropriation, amélioration des procédures de gestion des incidents et événements indésirables) ;
- à la gestion des risques, y compris infectieux (la conception et l'actualisation du plan de continuité de l'activité de l'organisme en cas de crise, DARI), et à la gestion des crises (conséquences organisationnelles des mouvements sociaux, des incidents, de crises épidémiques, terroristes, environnementales...);
- à la sécurité des biens des personnes accompagnées, des visiteurs et des collaborateurs (évaluation des risques de vols ou de destructions des biens) et à la sécurité des personnes ;
- aux préconisations en toute matière sur ces sujets. Cette prestation concerne la qualité des interventions réalisées par la structure en direction des personnes elles-mêmes.

4.1.4.2 Analyse des pratiques, espaces ressource et soutien aux personnels

Il faut souligner que cette prestation cible les professionnels en contact avec les personnes en situation de handicap et vise à les soutenir dans ce qu'ils peuvent vivre au quotidien ou lors d'événements difficiles avec les personnes accompagnées et/ou avec l'équipe pluridisciplinaire. Cette prestation vise une transformation positive des aptitudes professionnelles.

Les professionnels mettant en œuvre cette prestation peuvent être notamment des psychologues, thérapeutes, consultants salariés ou prestataires extérieurs.

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITES
Analyse des pratiques	tous	3 séances en 2022



Les séances d'analyse des pratiques ont lieu une fois par mois à partir de novembre.

4.1.4.3 Prestations de supervision

Cette prestation correspond à la prestation de supervision réalisée par un professionnel extérieur à la structure médico-sociale et formé aux spécificités de l'accompagnement des personnes. La supervision des pratiques est mise en place par la structure médico-sociale pour ses professionnels et vise à les accompagner dans la mise en œuvre des contenus abordés en formation théorique.

4.1.5 Relations avec le territoire

4.1.5.1 Coopérations, conventions avec les acteurs spécialisés et du droit commun

Cette prestation correspond aux démarches de l'ESMS auprès des acteurs spécialisés et de droit commun de son environnement pour développer des coopérations et conventionner avec les partenaires afin de rendre plus efficientes les prestations de soins et accompagnements, mais aussi les fonctions de pilotage et fonctions support (gérer, manager, coopérer et fonctions logistiques).

Ce sont des « coopérations ... pour organiser une réponse coordonnée et de proximité aux besoins de la population dans les différents territoires, dans un objectif de continuité et de décloisonnement des interventions sociales et médico-sociales... » (Article L. 311-1 du CASF).

Les acteurs spécialisés sont les acteurs des secteurs sanitaire, social et médico-social. C'est ainsi que l'on conventionnera avec un service d'urgences, on contractera pour la fourniture des repas, de l'entretien des locaux et des espaces verts, de la blanchisserie par l'ESAT PEP45.

Les acteurs du droit commun désignent les acteurs pour l'emploi (partenariat avec Pôle Emploi), les entreprises, l'école (ERTS et IFPM), les espaces sportifs, culturels, de loisirs, les commerces, les transports en commun...

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITES
Rencontre SAVS APF	EQUIPE	
Rencontre SAVS PEP45		
Rencontre DIMA		
Rencontre PRISME 45		
Rencontre MDPH autour de l'insertion		
professionnelle		
Visite de l'habitat partagé l'Envol		



Conventions prêts de matériels		
Rencontres coordinatrice La maison des 5	EQUIPE EDUCATIVE	2
Rencontres ergo du Loiret	2 ergothérapeutes	2

4.1.5.2 Appui-ressource et partenariats institutionnels

Cette prestation correspond à l'action des ESMS :

- en matière d'appui/ressources sur le territoire : l'ESMS est identifié comme expert sur son territoire, il mobilise les tiers, répond à leurs sollicitations en matière de conseil ou de formation.

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITES
Temps d'échange avec l'ensemble des services et établissements du pôle (SSIAD, PCPE, ESMNE, MAS)		
Intervention, sensibilisation auprès d'équipes, d'écoles, DEA		
Mise à disposition ou prêt de matériel spécifique pour d'autres structures		

4.1.6 Transports liés à gérer, manager, coopérer

Cette prestation correspond à tous les transports mobilisés pour la mise en œuvre des prestations « gérer, manager, coopérer » :

- gestion des ressources humaines et du dialogue social ;
- gestion administrative, budgétaire, financière et comptable ;
- informations et communication ;
- qualité et sécurité ;
- relations avec le territoire.

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITES
Déplacement de professionnels		



4.2 Fonctions logistiques

Parmi les prestations indirectes, les fonctions logistiques regroupent les prestations matérielles nécessaires à la réalisation des prestations directes :

- les mises à disposition de locaux pour gérer, manager, coopérer ;
- les mises à disposition d'autres ressources : il s'agira d'identifier, pour chacun des usages de ces locaux, l'ensemble des « autres ressources » nécessaires pour le fonctionnement habituel de l'ESMS (du matériel courant, du matériel de soins...) ;
- l'existence de prestations communes à l'ensemble de l'établissement ou du service médicosocial : prestation d'hygiène des locaux avec le matériel et les consommables adéquats, prestation d'entretien courant de la structure, mise en place des conditions de sécurité contre les risques d'incendie, matériels et entretien des espaces extérieurs ;
- le fait de mettre en place des transports dits « liés au projet individuel », car nécessaires à la réalisation des prestations directes.

4.2.1 Locaux et autres ressources pour accueillir

4.2.1.1 Locaux et autres ressources pour héberger

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITES

4.2.1.2 Locaux et autres ressources pour accueillir le jour

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITES

4.2.1.3 Locaux et autres ressources pour réaliser des prestations de soins, de maintien, et de développement des capacités fonctionnelles

Cette prestation consiste pour une structure médico-sociale à fournir des locaux et du matériel éducatif, de soins, ces derniers pouvant être utilisés de jour ou de nuit.

Cette prestation indirecte est le plus souvent la condition sine qua non de la délivrance de prestations directes de soins par une structure médico-sociale.



PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITES
Démarches administratives (horaires, demande de véhicule, remboursement frais, avance de frais)		
Rencontres ergo du service	ergothérapeutes	3
Recherches et achat de matériel	ergothérapeutes	3
Préparation arrivée de stagiaires	Ergothérapeutes	2
Suivi stagiaires	Ergothérapeutes	
Formation		
Salon, colloque, webinaire		
Démonstration de matériel ou logiciel		

4.2.1.4 Locaux et autres ressources pour gérer, manager, coopérer

Cette prestation consiste pour une structure médico-sociale à disposer de locaux et de matériels permettant la réalisation des prestations indirectes liées à gérer-manager-coopérer. Toutes les structures médico-sociales disposent au minimum de ces locaux et de matériels et charges afférents à cette gestion.

4.2.1.5 Hygiène, entretien, sécurité des locaux, espaces extérieurs

Cette prestation consiste pour une structure médico-sociale à garantir pour tous les locaux de l'ESMS l'hygiène, la sécurité des immeubles et équipements (sécurité incendie et maintenance), y compris dans les espaces extérieurs, et elle concerne donc :

- l'hygiène des locaux ;
- l'entretien général (électricité peinture petites réparations...)
- la maintenance des équipements et les contrôles obligatoires des installations ;
- l'entretien des espaces verts et de tous les espaces extérieurs (y compris les voiries).

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITES
entretien intérieurs et extérieurs des		
véhicules du service		
Plein des véhicules		
Réparation du matériel du service		
Nettoyage du frigo et espaces de la salle de		
repos		
Sortir les poubelles		



4.2.2 Fournir des repas

Parmi les prestations indirectes qu'elle met en œuvre, la structure médico-sociale peut être amenée à réaliser des repas pour les personnes accompagnées. Cette prestation comprend également les activités liées au service des plats à table ou au self-service, la gestion de la vaisselle (disposition, nettoyage des effets des repas, vaisselle...). La prestation peut être effectuée :

- par la structure directement ou par le recours à un prestataire ;
- dans ses murs ou sous la forme d'une prise en charge des repas des personnes accompagnées hors les murs (sorties, activités, piques niques).

Cette prestation ne constitue pas une réponse à un besoin tel qu'identifié dans le cadre de la nomenclature des besoins ; elle est cependant une condition sine qua non de la réalisation de certaines prestations directes et est souvent liée à un mode de fonctionnement de la structure.

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITES
Courses ou confection de repas pour événements (journée institutionnelle, rencontres partenaires)		

4.2.3 Entretenir le linge

Parmi les prestations indirectes qu'elle met en œuvre, la structure médico-sociale peut être amenée à effectuer l'entretien de linge :

- linge du personnel
- matériel institutionnel

Cette prestation ne constitue pas une réponse à un besoin tel qu'identifié dans le cadre de la nomenclature des besoins ; elle est cependant une condition sine qua non de la réalisation de certaines prestations directes et est souvent liée à un mode de fonctionnement de la structure. La prestation peut être effectuée par la structure directement ou par le recours à un prestataire.

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITES
Lavage du linge ou matériel dans la machine à laver		



4.2.4 Transports liés au projet individuel

4.2.4.1 Transports liés à accueillir (domicile-structure)

Il s'agit des transports de personnes liés au fait qu'une personne soit accompagnée dans une structure, qu'elle soit service ou établissement. Du fait de cet accompagnement réalisé dans les murs de la structure, celle-ci peut être amenée à assurer une prestation de transport pour les personnes afin de leur permettre de se rendre dans la structure. Il s'agit des transports liés au fait pour la personne d'aller et venir entre la structure et son domicile, fréquemment visés par la réglementation.

Ces transports domicile-structure peuvent être réalisés par les professionnels de l'ESMS dont la fonction est par exemple celle de chauffeur ou d'accompagnateur de bus (ou par d'autres professionnels de la structure) ou par des tiers.

Ces transports sont réalisés avec :

- les moyens de transport de l'ESMS ;
- ou les véhicules personnels des professionnels, des transports en commun (train, avion...), des sociétés de transport en autocars, ambulances, VSL véhicules sanitaires légers, taxis conventionnés, et dont la charge est supportée par l'ESMS.

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITES
Transport d'usagers pour se rendre à une consultation médicale sur site avec les véhicules de service		

4.2.4.2 Transports liés aux prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

Les structures médico-sociales peuvent être amenées à mettre en place des prestations de transports des personnes. Ces prestations sont organisées de manière individuelle ou collective, assurées par la structure ou par le recours à des prestataires financés par la structure.

Les transports liés au projet individuel ne constituent pas directement une réponse aux besoins d'une personne tels que synthétisés par la nomenclature des besoins : il n'existe pas de « besoin d'être transporté ». Ces transports constituent par contre une condition sine qua non de la réalisation des prestations directes.



linge

Pôle Accompagnement Accueil Soins Spécialisés SAMSAH

Les transports liés aux prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles sont tous les transports des personnes en situation de handicap et des professionnels, nécessaires pour la mise en œuvre des prestations directes de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles.

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITES
Organisation d'un transport pour usager pour		
se rendre dans un lieu de soin, consultation		

4.2.4.3 Transports liés à l'autonomie et à la participation sociale

Les structures médico-sociales peuvent être amenées à mettre en place des prestations de transports des personnes. Ces prestations sont organisées de manière individuelle ou collective, assurées par la structure ou par le recours à des prestataires financés par la structure.

Les transports liés au projet individuel ne constituent pas directement une réponse aux besoins d'une personne tels que synthétisés par la nomenclature des besoins : il n'existe pas de « besoin d'être transporté ».

Ces transports constituent par contre une condition sine qua non de la réalisation des prestations directes. Les transports liés à l'autonomie et à la participation sociale peuvent constituer une prestation sine qua non de la réalisation de prestation directe relevant, soit du domaine de l'autonomie, soit du domaine de la participation sociale.

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITES
Transport d'usager pour se rendre dans un		
lieu social, culturel ou lié à son autonomie		

4.2.5 Transports des biens et matériels liés à la restauration et à l'entretien du

La réalisation de prestations de fourniture de repas et d'entretien du linge par la structure médicosociale peut nécessiter la mise en œuvre d'une prestation de transport spécifique correspondant au transport des biens et matériels liés à la restauration et à l'entretien du linge. Ces transports d'ordre logistique peuvent être :

- du transport de linge : récolte du linge sale et livraison des linges propres ;



- du transport des matières premières pour l'alimentation ;
- du transport et des livraisons des repas avec équipements professionnels et véhicules spécialisés

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITES
Courses pour le service		

Partie III: CONCLUSION

L'équipe du SAMSAH, sur différentes périodes de l'année, a souffert du manque de professionnels. Les difficultés de recrutement restent prégnantes comme ailleurs dans les secteurs médico-social et sanitaire. Toutefois l'arrivée d'une nouvelle cheffe de service en février 2022 a contribué à la stabilisation de l'équipe par la nouvelle dynamique impulsée.

Avec cette équipe du SAMSAH plus étoffée, nous avons pu observer une réelle volonté des professionnels d'ancrer leurs pratiques dans une collaboration interprofessionnelle. La réflexion pluridisciplinaire dans les réunions d'équipe associée à l'expertise métier sur le terrain ont permis d'apporter aux usagers des prestations plus adaptées à leurs besoins et ainsi gagner ainsi en qualité d'accompagnement.

La volonté des professionnels et de la direction est de continuer à monter en compétences sur l'accompagnement des personnes souffrant du spectre autistique. Deux axes permettront d'atteindre cet objectif : des formations collectives déjà fléchées par l'Association et un rapprochement avec le réseau régional accueillant les mêmes profils d'usagers en termes de partage d'expériences.

Le développement de la file active sera également une priorité sur les prochains mois.

Des projets déjà initiés courront sur 2022-2023 :

- La mise en place du dossier unique de l'usager
- L'Intégration de Seraphin Ph à la pratique quotidienne



Annexe:

Organigramme pôle Accompagnement Accueil Soins Spécialisés

